

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 611

DU 22 JUIN 2023



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné,

Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.

Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF.....	3
COMMISSION APPEL.....	5
COMMISSION ARBITRES	9
COMMISSION DELEGATIONS	11
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	12
COMMISSION FEMININES	14
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	15
COMMISSION FUTSAL	16
COMMISSION SPORTIVE	17
COMMISSION TECHNIQUE	19

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 20 juin 2023

Procès-Verbal N° 611

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale du District de l'Isère qui aura lieu le vendredi 30 juin 2023 à St Romans 38160

A ce titre, vous trouverez, ci-dessous, les premiers éléments nécessaires à votre information :

- l'ordre du jour, [CLIQUEZ ICI](#)
- une attestation de pouvoir (à remplir en cas d'absence*), [CLIQUEZ ICI](#)
- le PV Spécial AG (Bilan Financier – Voeux ...) [PV SPECIAL AG](#)

CHANGEMENT DE NOM DE CLUB POUR 2023-2024 :

♣ 553363 OLYMPIQUE COMMELLOIS devient : FOOTBALL CLUB DES BONNEVAUX

TRESORERIE DISTRICT

NON SAISIE DE RESULTATS FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 12 au 15 juin 2023

BILIEU 2	SA8ENTD1
FONTAINE LES ILES	SA8ENTD2
VER SAU 3	SA8ENTD2

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

CLUBS NON A JOUR AU 15 JUIN 2023

Article 17

17-4 – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club au relevé du mois de mai n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.
Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Ci-dessous liste des clubs concernés :

504266 CLUB SPORTIF DE BELLEYSAN - SECTION FOOTBALL

504423 AIX F.C.

529711 ENT.S. CHOMERACOISE

560679 A.S. DE BARBERAZ

582180 AS-THONON

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fcicéron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mbenlahrache@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 20 juin 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°611

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BLANC Aline, TRUWANT Thierry, BRAULT Annie, FRANZIN Didier, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, SCARPA Vincent, EL RHAFFARI Reda, MAZZOLENI Laurent, REMLI Amar.

Excusé(e)s : PION Christophe, RACLET Chrystelle, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution, numéro PV et n° dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

EYBENS : Appel réglementaire

ST CASSIEN : Appel réglementaire

VOUREY : courrier demandant des renseignements pour faire appel. Suite à échanges téléphoniques entre le Président de la commission et le Président du club les réponses vous ont été apportées

VOUREY : Appel disciplinaire

RELEVÉ DE DÉCISION DOSSIER RÉGLEMENTAIRE

Dossier **22-23-048R** : Club de RACHAIS, catégorie U15.

Appel du club de **RACHAIS** en date du mercredi 14 juin 2023 contestant la décision prise par la commission sportive départementale, lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023 et parue au PV n°609 dans sa rubrique U15 le jeudi 8 juin 2023.

Appel portant sur « refus de conserver une place en U15 D1 »

Dans le cadre de la procédure d'urgence, la commission départementale d'appel s'est réunie le mardi 20 juin 2023 au siège du district de l'Isère de football, dans la composition suivante :

MONTMAYEUR Marc – Président, REMLI Amar - secrétaire, BONNARD Christophe, REMLI Amar, VAILLANT Franck,



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

SCARPA Vincent, EL RHAFFARI Réda, MAZZOLENI Laurent, FRANZIN Didier

Excusé(e)s : PION Christophe, TRUWANT Thierry, FERNANDES Carlos-représentant des arbitres.

Non convoquées : BRAULT Annie, RACLET Chrystelle, BLANC Aline

En présence de,

Pour le club de **RACHAIS**

M. HRAOUBIA Ramzi, licence n°2568631021, responsable technique, régulièrement convoqué.

M. TRAGNI Robin, licence n° 2588658574, responsable administratif, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION SPORTIVE DU D.I.F**

M. BOUAT Gérard, licence n° 2599860614, membre, régulièrement convoqué.

Pour la **COMMISSION DES REGLEMENTS DU D.I.F**

M. BOULORD Jean Marc, licence n° 2538651242, Président, régulièrement convoqué.

Les appelants ayant pris la parole et ayant clos l'audition, les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

Considérant que les appels ont été formés dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F

Après rappel des faits et de la procédure

La commission départementale d'appel : **CONFIRME** les décisions de la commission sportive départementale, lors de sa réunion du mardi 6 juin 2023 et parue au PV n°609 dans sa rubrique U15 le jeudi 8 juin 2023, **a savoir**,

Accession en Ligue : Application article 11-3

Les équipes terminant à la 1ère place des 2 poules de D1 accèdent au championnat de ligue suivant la répartition suivante : Le meilleur 1er des 2 poules accède au championnat U16 dernier niveau et l'autre premier, au championnat U15 dernier niveau. Dans le cas où le meilleur premier ne peut accéder au championnat U16 R2 de ligue du fait de la présence d'une équipe de son club à ce niveau, il accède au championnat de ligue U15 R2 et l'autre premier accède en U16 R2.

Pour déterminer l'équipe qui accédera au championnat de ligue U16 dernier niveau :

Le départage sera établi sous la forme d'un mini-championnat entre les 4 premiers de chaque poule dont le classement a été impacté par le bonus-malus.

Les deux premiers accédant en ligue sont MOS 3R et RACHAIS.

Le classement de ce mini championnat donne : MOS 3R a 16 points et Rachais a 14 points.

C'est MOS 3R qui termine meilleur premier.

Suite aux mails des deux clubs MOS 3R a choisi d'évoluer en U15 R2. De ce fait RACHAIS évoluera en U16 R2.

Dans le cas où le meilleur premier valide sa participation au championnat de ligue U16 dernier niveau, le club concerné pourra conserver une équipe en U15 D1, ceci afin de poursuivre le travail de formation dans la catégorie d'âge.

Par conséquent, aucun des deux clubs concernés ne peut prétendre à conserver une place en D1.

ATTENTION : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Pour l'audition
Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour l'audition
La secrétaire de séance
Amar REMLI

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **22-23-049R** : Club d' EYBENS, catégorie U20, D1.

Appel du club d'EYBENS en date du vendredi 16 juin 2023 contestant la décision prise par la commission sportive départementale, lors de sa réunion du mardi 13 juin 2023 et parue au PV n°610 dans sa rubrique U20 le jeudi 15 juin 2023.

Appel portant sur « Nous faisons appel de la décision de la Commission Sportive parue au PV n°610 du 15/06/2023 concernant la rétrogradation de notre équipe U20 (2) en D2.»

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 28 juin 2023 à 18h30. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER REGLEMENTAIRE

Dossier **22-23-050R** : Club de ST CASSIEN, équipes jeunes.

Appel du club de ST CASSIEN en date du vendredi 16 juin 2023 contestant la décision prise par la commission départementale des règlements, lors de sa réunion du mardi 13 juin 2023 et parue au PV n°610 le jeudi 15 juin 2023.

Appel portant sur « nous souhaitons faire appel de la sanction concernant les équipes jeunes parue sur le PV 610 le 14 juin 2023.»

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 28 juin 2023 à 19h15. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

CONVOCATION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier **22-23-051D** : Senior, D4, poule B, match ST HILAIRE DE LA COTE / VOUREY du 14/05/23

Appel du club de VOUREY en date du lundi 19 juin 2023 contestant les décisions prises par la commission départementale de discipline, lors de sa réunion du mardi 13 juin 2023 et parue dans son dossier 23/30/08, notifiées au club le mercredi 14 juin 2023 et parues au PV n°610 le jeudi 15 juin 2023.

Appel portant sur « :Demande d'appel de décision du 13 juin 2023 de la commission de discipline (DOSSIER N° 23 / 30 / 08)»

Appel recevable

Dans le cadre de la procédure d'urgence, l'audition aura lieu le mardi 28 juin 2023 à 20h00. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le Président de séance
Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance
Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 20 Juin 2023 à 18h30

Procès-Verbal N°611

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, VAGNEUX Luc, CARRETERO Christophe

Excusés : LALO Aboubakar, THEVENIN Cyril

AUDITIONS

La CDA a procédé le 2 juin 2023 à l'audition de l'arbitre Mourad BRIOUA concernant le match VILLENEUVE-ESTRABLIN Seniors D1 Poule B du 30/04/2023.

La décision a été notifiée à l'arbitre et au club concerné.

FELICITATIONS

La CDA Félicite chaleureusement les Arbitres : AKSOY Emre, COQUILLAUD Guillaume et DOUSSON Thomas pour leur nomination Arbitre de Ligue R3, et leur souhaite le meilleur pour l'avenir.

De même les Jeunes Arbitres : AKYUREK Mikael, FERLET Maxence Només Jeunes Arbitres de Ligue. Félicitations et bon vent.

La CDA souhaite bonne chance aux arbitres qui passent la théorie ce samedi 24 Juin.

RAPPEL A L'ORDRE A TOUS LES ARBITRES

Veillez à remplir correctement les dossiers de renouvellement d'arbitre. Il nous est arrivé de constater que certains dossiers ont été renvoyés à l'expéditeur pour des manquements.

Penser à bien remplir votre fiche de renseignement et de la renvoyer à la CDA.

Il n'y aura pas de désignation si l'arbitre n'a pas fait cette fiche.

A TOUS LES ARBITRES

Un document vous a été adressé dans votre boîte mail. Veuillez en prendre connaissance.

Pensez au renouvellement de votre dossier médical pour la saison 2023/2024.

Voir les dates butoirs pour le renvoi des documents ;

Pensez à remplir correctement votre fiche de renseignement (obligatoire).

Pas de fiches de renseignements : pas de désignations.

Dernier point : Demande de licence à renouveler par votre club d'affiliation ou via la Ligue si vous êtes indépendant. (Date butoir : Fin Août.)

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

STAGES ARBITRES 2023 /2024

Stage de début de saison : **Samedi 09 Septembre 2023 à Voiron** - Stade Plan-Menu pour les tests physiques et théorie au TSF. (Obligatoire).

L'ordre du jour vous sera communiqué ultérieurement.

Stage de rattrapage : le 11 Novembre 2023 au District.

Le questionnaire d'été sera mis en ligne fin Juin via soit Google Form soit en pièce-jointe, suivant le type de questionnaire, pour un retour le 21 Août 2023, dernier délai. (Obligatoire).

IMPORTANT

Sur votre Fiche de renseignements veuillez indiquer la catégorie à laquelle vous appartenez actuellement.

Exception :

- Les jeunes arbitres qui ont eu 21 ans seront intégrés dans la catégorie D4 :
- Les seniors Stagiaires (D5), qui sont passés officiel récemment, reversés également à la catégorie D4 :

Ceux qui souhaitent passer Arbitres Assistants District (AAD), veuillez remplir votre fiche dans ce sens.

Les modifications de catégorie suivant le classement de fin de saison seront modifiées sur foot 2000 et votre fiche de désignation sera faite en prenant en compte ces modifications.

Pour toute info complémentaire vous pouvez appeler le mardi au District (04 76 26 82 94) ou le Président de la CDA.

COURRIERS CLUBS

USJC : Merci de vous rapprocher du statut de l'arbitrage concernant le nombre de matchs effectués par vos arbitres.

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 20 Juin 2023 à 18H

Procès-Verbal N°611

Président : CICERON Fabien

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohamed

PRESIDENT : CICERON FABIEN - Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan - Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

RECRUTEMENT :

Pour la saison 2023-2024, la commission de délégation recrute de nouveaux délégués. Vous avez un minimum de connaissances des lois du jeu ainsi qu'en informatique et vous êtes intéressé par la fonction de délégué, faites-nous un CV sportif et une présentation de vous à l'adresse mail suivante : delegations@isere.fff.fr



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 20 Juin 2023 à 18h00

Procès-Verbal N° 611

Président : M. Mallet
Présents : M Mallet ; M Montmayer

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Juin 2023

Saison 2022-2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ISLE D'ABEAU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
OLYMPIQUE SAINT MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 25 Octobre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S BEAUVOIR ROYAS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Novembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC CHIRENS

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 6 Décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 22 décembre 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RIVES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 28 Février 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
RO-CLAIX

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 MARS 2024



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club

CREYS MORESTEL

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 14 MARS 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

FC2A

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 6 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

DOMARIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 11 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

GP JEUNES BALMES LAUZES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 AVRIL 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

C.S VOREPPE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

BOURGOIN JALLIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 02 MAI 2024

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJA VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 06 JUIN 2024

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

CHATTE ; FORMAFoot ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ; JARRIE CHAMP

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023



FairPlay

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

COMMISSION FEMININES

Réunion du lundi 19 Juin 2023 Procès-verbal n°611

Président : Jacques Issartel

Présents : Thierry Truwant, Elodie Diasparra, Lucie Mathieu

Excusé : Gérard Bouat

Rappel comme chaque saison :
merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**
Catégorie Niveau et Poule Merci

COURRIERS : ECHIROLLES, AIX, CHARTREUSE GUIERS, LAURIE STRAPPAZON, DIANE APPLANAT

Championnats Séniors à 11 saison 2023/2024

D1 : fin limite des inscriptions le 14 août 2023

D2 : fin limite des inscriptions le 28 août 2023

U 18 A 11 et U 15 A 11

Certains clubs se sont manifestés sur ces catégories

La commission féminine lance une enquête quant à la possibilité de créer un championnat départemental en U 18 et en U 15 à 11

Les clubs intéressés par ces catégories peuvent se pré-positionner par mail à la commission féminine.

U 13

La commission lance une réflexion sur la catégorie vis-à-vis de la gestion des plateaux

- Création plateaux U 13F / U 12 F / U 11 F / U 10F / U9F/ U8F
- Soit statut quo, c'est-à-dire plateaux U 12F

Jacques Issartel / Président
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 20 juin 2023 à 19h00

Procès-Verbal N° 611

Président

: Patrick MONIER

Membres

: Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

169. Vallée de la Gresse 3 : noté (FM).

170. Tunisiens SMH 2 : noté (FM).

171. Fontaine Les Îles : noté (FM).

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/11/Correspondants-2022-2023-au-15-11-2022.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants 2022-2023 au 15-11-2022).

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.fff.fr

Trésorerie : Fabien CICERON, 06.33.54.57.25, fciceron@isere.fff.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT

L'Assemblée Générale d'Été du District aura lieu **vendredi 30 juin 2023** à Saint-Romans. Pointage des clubs et signatures des représentants des clubs de 17h30 à 19h00 (horaire prévue de l'ouverture de l'assemblée générale ordinaire). **Tous les clubs** sont tenus d'être représentés sous peine d'une sanction financière (260,00 €). Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District, le représentant direct du club est le Président dudit club, ou toute autre personne majeure licenciée de ce club et disposant du pouvoir signé par ledit président (lien du pouvoir : <https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2023/05/pouvoir.pdf>). Le représentant d'un club ne peut pas représenter un ou plusieurs autres clubs.

Les clubs non à jour de leur trésorerie vis-à-vis du district ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote, mais ne seront pas considérés comme absents.

RÉUNION PLÉNIÈRE DE LA CFSE

La Réunion Plénière de la CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) aura lieu **lundi 26 juin 2023** à 19h30 au siège du District de l'Isère. Tou(te)s les dirigeant(e)s des équipes ayant participé à nos compétitions (ou le souhaitant) sont cordialement invité(e)s.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

COMMISSION FUTSAL

Mardi 20 JUIN 2023 à 18h00

Procès-Verbal N°611

Président : CARRETERO Christophe
Présents : CARRETERO Christophe
Excusés :
Absents :

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr
Pour tout renseignement, vous pouvez joindre
Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIER :

Pays Voironnais Futsal: Engagement U18 championnat Futsal du Rhône; Lu et noté.

INFO:

L'assemblée générale d'été se déroulera à St Romans Salle Espace Multi activité Rue Moleron 38160 St Romans le vendredi 30/06/2023.

A partir de 17h30 : Pointage et signature des listes de présence par les représentants des clubs.

19h00 : Clôture des pointages et signatures et ouverture de l'A.G.

TOUS LES CLUBS SONT TENUS D'ETRE REPRESENTES sous peine d'une sanction financière (260 euros).

Conformément à l'article 12.3 des Statuts du District, le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président. (Modèle sur PV ou sur le site).

Le représentant d'un Club ne peut pas représenter d'autres Clubs.

Il est précisé que cette Assemblée Générale de fin de saison concerne TOUS LES CLUBS (LIBRES, ENTREPRISES, FEMININS, FUTSAL, FOOT LOISIRS etc...)

De plus tous les clubs non à jour vis-à-vis du service TRESORERIE du DISTRICT, (chèques ou autres moyens de paiements reçus au Secrétariat du District) ne pourront pas prendre part aux diverses opérations de vote.

Toutefois, ils ne seront pas considérés comme absents.

INSCRIPTION POUR LA SAISON 2023/2024:

Vous pouvez vous inscrire **à compter du 01/07/2023 et jusqu'au 11/09/23 dernier délai sur footclubs** afin que la commission ne soit pas prise de cours au mois de septembre pour organiser le championnat ainsi que les coupes départementale. Il est de votre intérêt d'anticiper pour pouvoir réserver vos créneaux dans les gymnases.

Il est important que les clubs Futsal soient bien structurés avec un bureau validé auprès de la LAURAFoot afin de pouvoir valider les licences des joueurs.

RAPPEL:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.



COMMISSION SPORTIVE

MARDI 20 JUIN 2023 à 14h00

Procès-Verbal N°611

Président : Michel Vachetta
Présents : Annie Brault, Dan Marchal, Gérard Bouat, Daniel Guillard .
Excusés : Michel Vachetta, Bernard Buosi

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2022/2023, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFoot, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle

« ... Laurafoot ». Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la catégorie, la poule et l'horaire du match.

U17

Montées, maintiens, descentes

D1 :

Accession en ligue de Seyssins

Seyssins demandant à conserver sa place en D1, il sera appliqué le tableau U17 montées et descentes

Descentes de ligue : Manival et Gières. Gières ayant demandé à ne plus évoluer en U16 R2 est considéré comme descendant en U17 D1

Maintiens : USVO, St Martin Hères, St Marcellin, MOS 3R, Echirolles 2 et FC2A

Descendants : Eybens 2, Isle d'Abeau, Domarin, Vallée de la Gresse, Crolles

Montées de D2 en D1: Rachais 1, Nivolos, Gpt Artas Charantonnay- OND

D2 :

Maintiens : 12 équipes, à savoir Sud Isère, Jarric Champ, Seyssinet, Echirolles 3, Crossey, Tour St Clair, St Hilaire de la Côte, Chirens, Reventin, Corbelin, Creys Morestel, et Gpt Balmes Lauzes

Descentes en D3 : 2 Rochers, Eybens 3, Moirans, Pays Voironnais, Vallée de l'Hien, Vinay, Varèze, CVL 38-la Se-venne, St Quentin Fallavier

Montées de D3 : Goncelin, Gières 2, Chatte, Cote St André, Gpt Vézeronce-Huert- Dolomieu, St Maurice Exil et Bouvesse

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

U20

Courrier de St Marcellin : Cette équipe avait été à la fin de la saison 2021/2022 repêchée en championnat de ligue R2, mais faute d'effectifs avait refusé son engagement dans ce championnat. De ce fait en reprenant son activité dans cette catégorie, St Marcellin intègre la poule U20 D1

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS :

La ligue a communiqué une liste partielle des descendants de R3 en district (30 équipes sur 32 descendantes). Comme pour les deux derniers descendants une équipe de notre district peut être concernée, il est utilisé pour les montées, descentes et maintiens, la colonne 4 descentes de ligue

Accessions en ligue : FC2A, Estrablin et St Maurice l'Exil

D1 :

Maintien en D1,5 équipes : Seyssins, Villefontaine, Vallée du Guiers, MOS 3R 2, Villeneuve

Descentes : Tour St Clair 2, Manival 2, Sassenage, Format Foot BV, Creys-Morestel, Versoud, Jarrie, Eybens 2, Vézeronce-Huert, St Martin d'Hères, Ruy, Ver-Sau, Reventin, Pays Voironnais et Rives. Suite à la décision de la commission des règlements St Cassien descend en D3

Dans le cas favorable de 3 descentes de ligue, une équipe supplémentaire se maintiendrait (à déterminer suivant le règlement entre Tour St Clair 2 et Vézeronce Huert)

D2 : Montent en D1 ASIEG, Echirolles 3, USVO Grenoble

Maintiens 4 équipes : St Georges de Commiers, CVL 38, Tullins. Le 4° maintien est à déterminer entre Dolomieu, Voreppe, et Gières 2

Descentes en D3 : Toutes les autres équipes des 3 poules de la 4° à la 12° place et deux des équipes terminant à la 3° place

Dans le cas favorable de 3 descentes de ligue, une deuxième équipe terminant à la 3° place serait maintenue en D2

D3 : 4 accessions en D2 soit Beaucroissant, Moirans, Chabons et St Quentin Fallavier. Du fait de la descente de St Cassien en D3, la vacance créée donne une accession supplémentaire à déterminer entre Claix, Murette 2, St André 2
Maintiens : Claix, St Paul de Varces, 2 Rochers, Murette 2, Sure, RO-Claix, St André 2, Tour St Clair 3, LCA Foot 38, Creys Morestel 2, Faramans, Tignieu et deux équipes terminant à la 5° place à déterminer entre Turcs de Grenoble, Oyeu et MOS 3R 3

Descentes en D4 : toutes les autres équipes restantes

Montées de D4 : St Martin d'Uriage, Chirens, Crossey, Bouvesse, Thodure



La présente parution est donnée à titre indicatif et ne sera entérinée qu'après homologation de toutes les rencontres et que toutes les procédures en cours auprès des différentes commissions d'appel, discipline et règlements aient été traitées. Ce règlement s'applique à tous les championnats du District de l'Isère

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 20 juin 2023

Procès-Verbal N°611

Président : Samuel BOURGEOIS

REMISES LABEL JEUNES FFF ET LABEL ECOLE DE FOOTBALL FÉMININES

En ce printemps 2023, 8 clubs du District de l'Isère ont reçu le Label Jeunes FFF Crédit Agricole et un club s'est vu remettre le Label Ecole de Foot Féminines.

Cette labellisation intervient au terme d'une démarche « qualité » initiée dans le cadre de la politique d'accompagnement des clubs mise en place par le district (visites clubs assurées par un binôme Elu/Technicien).

Le label récompense et valorise le travail du club dans le domaine associatif, éducatif, sportif, de l'encadrement et de la formation.

Ces remises ont été l'occasion pour les clubs de présenter le travail effectué auprès des différents acteurs présents (représentants des municipalités ainsi que du Crédit Agricole local, joueurs/ses, encadrements, dirigeants, parents...) et de se projeter sur les projets futurs.

Du fait de la reprise à zéro du suivi Label post Covid-19, le District compte à ce jour 17 clubs Label Jeunes FFF et 3 clubs Label Ecole de Football Féminines.

Encore toutes nos félicitations à l'ensemble de ces clubs !

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 611 jeudi 22 juin 2023

CLUB	Niveau de label obtenu
VALLEE DU GUIERS FC	EXCELLENCE
AS VEZERONCE HUERT	ESPOIR
CS NIVOLAS	
ES MANIVAL	
US LA MURETTE	
FC CHARVIEU CHAVAGNEUX	
FC VAREZE	
MOS 3R	
LABEL ECOLE DE FOOTBALL FEMININES	
FC PAYS D'ALLEVARD	BRONZE

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS

CERTIFICATION CFF1 DU 28 JUIN 2023 A VALLEE DE LA GRESSE

Liste des inscrits

NOM_PRENOM_	CLUB
HORNY Jeremie	A.S. ST ANDRE LE GAZ
TOUZEL Xavier	C.A. GONCELIN
KADRI Tayeb	F.C. CHIRENS
DI MARIA Noémie	F.C. CROLLES BERNIN
FEBUSSE Florian	F.C. CROLLES BERNIN
HASSIBI Mohamed	OC EYBENS
DAPPEL Theo	F.C. SUD ISERE
MEDDA Clara	F.C. SUD ISERE



PERIN Alexis	F.C. SUD ISERE
DAVAI Malo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
FOSSE Theo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
LA POSTA Matteo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
LOY SERVONNET Dylan	FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE
GOURMAT Nacim	GRENOBLE FOOT38
HASSEN Scander	ISLE D'ABEAU F.C.
SADAKOGLU Remi	ISLE D'ABEAU F.C.
SOUISSI Mehdi	SEYSSINS
CAMARA Emmanuel	U.S. CHATTOISE
POULAT Noah	U.S. CHATTOISE
ARREDONDO Xavier	U.S. JARRIE CHAMP
BERTHOLLET Remy	U.S. LA MURETTE
ROLLAND Maxime	U.S. LA MURETTE
DECOURT Yoann	U.S. REVENTINOISE
BERTRAND Enzo	RO CLAIX
CHAALAL Farah	U.S. ST PAUL DE VARCES
FOUSSENI Djalilou	U.S. ST PAUL DE VARCES
CROIBIER Baptiste	VALLEE DU GUIERS F.C.
CERTIFICATION CFF2	
LAURENZI Manuela	SUD ISERE FC
DIHILI Theo	PAYS D'ALLEVARD

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>